



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SÉANCE DU **28 février 2023** À 20H

## Etaiant présents :

BARBIER Loïc	LECOMTE Jean-Luc	BESNARD Céline	TIERCELIN Dominique	MILET Ghislaine
FISSEAU Michel	LABARRE Viviane	JOUANIGOT Muriel	THIBEAULT Laurent	GRANDJEAN Jean-François
BONAVENTURE Mickaël	PICARD Romain			

## Absents :

DOREAU Marianne	LE GAC Gaëtan	JUSTICE Aurélia	TESSIER Gaëlle
-----------------	---------------	-----------------	----------------

## Absents excusés :

CHANTHARASY Sandrine ayant donné pouvoir à Céline BESNARD	LOUETTE Céline ayant donné pouvoir à Jean-François GRANDJEAN
LANTZ Stéphane ayant donné pouvoir à Laurent THIBEAULT	

*Madame Céline BESNARD est élue secrétaire de séance.*

*Le compte rendu de la dernière réunion de conseil ne fait l'objet d'aucune observation il est adopté à l'unanimité des membres présents.*

## ORDRE DU JOUR :

- 1) Modification du tableau des emplois,
- 2) Taxe habitation sur les logements vacants,
- 3) Commission de contrôle des listes électorales,
- 4) Subvention agence nationale du sport ; plateau multi sport, skate Park et terrain cross,
- 5) Droit de préemption urbain,
- 6) Questions diverses

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services, en mentionnant sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

- **De créer**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 un emploi permanent d'adjoint technique territorial appartenant à la catégorie C, à temps complet.
- **D'autoriser** le Maire à recruter un agent pour pourvoir cet emploi,  
La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités, afférentes à son grade, instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.
- **D'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits

nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, au chapitre et article prévus à cet effet.

VOTE : PRESENTS 12 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

## INSTAURATION DE LA TAXE D'HABITATION POUR LES LOGEMENTS VACANTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 1407 *bis* du code général des impôts donne la possibilité aux communes d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant aux EPCI sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 2 années au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 *bis* du code général des impôts,  
L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.
- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE : PRESENTS 12 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

## COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ÉLECTORALES

La commission de contrôle des listes électorales est composée :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres **volontaires** pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal et de son suppléant,
- d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

La participation des élus municipaux aux travaux de la commission de contrôle se fait sur la base du volontariat, sachant que le maire et les adjoints ne peuvent siéger au sein de cette commission.

La commission de contrôle a deux missions :

- veiller à la régularité de la liste électorale
- statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires.

Elle exerce un contrôle a posteriori. Elle peut donc :

- réformer les décisions du maire,
- procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit.

Pour assurer ses missions, la commission de contrôle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune, extraite du répertoire électoral unique et aux dossiers d'inscription et de radiation des électeurs validés par le maire.

Madame Ghislaine MILET se porte volontaire en tant que membre titulaire et Madame Muriel JOUANIGOT en tant que suppléante.

## DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT SKATE PARK

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'installation aux abords du collège et du gymnase d'un skate Park accueillant un plan incliné, un lanceur, une plateforme avec muret et palette et un rail. Un tel équipement n'existe pas sur la commune, les jeunes ados n'ont pas de lieu où ils peuvent se regrouper et pratiquer une activité sportive. Cet équipement sera rejoint par un terrain multi sport et un terrain de BMX.

L'agence nationale du sport, est susceptible de participer au financement d'un tel équipement.

La société MEFRAN a présenté un devis de 22 060 euros HT pour l'installation d'un SKATE PARK débutant.

### Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
MEFRAN	22 060 €	SUBVENTION DETR 20%	4 400 €
		SUBVENTION BOURG CENTRE 30%	6 600 €
		SUBVENTION ANS 30%	6 600 €
		AUTOFINANCEMENT	4 460 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 060 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 060 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **CONFIRME** le choix de l'acquisition d'un Skate Park auprès de la société MEFRAN pour un montant de 22 060 euros HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention de 30% au titre des équipements sportifs de proximité dans les zones de revitalisation rurale auprès de l'Agence Nationale du Sport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis après obtention des subventions.

**VOTE : PRESENTS 12 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

## DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE NATIONALE DU SPORT PLATEAU MULTI SPORTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'installation d'un terrain multi sports aux abords du gymnase afin de proposer aux plus de 12 ans un équipement sportif adapté à leurs centres d'intérêt.

La société MEFRAN a présenté un devis de 32 041 euros HT pour l'installation d'un TERRAIN MULTI SPORT ABSOLU.

### Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
MEFRAN	32 041 €	SUBVENTION ANS 60%	19 225 €
		AUTOFINANCEMENT	12 816 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 041 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 041 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **CONFIRME** le choix de l'acquisition d'un terrain multi sports auprès de la société MEFRAN pour un montant de 32 041 euros HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention de 60% au titre des équipements sportifs de proximité dans les zones de revitalisation rurale auprès de l'Agence Nationale du Sport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis après obtention de la subvention.

VOTE : PRESENTS 12 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Une propriété a fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ce bien.

**ZE 212- 495 m2 - 3 rue des Bouleaux**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur cette propriété mise en vente.

VOTE : PRESENTS 12 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

## QUESTIONS DIVERSES

### ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la mise en place du sens de circulation, la rue de la Bahine sera prochainement recalibrée afin d'accueillir des véhicules de gros tonnage.

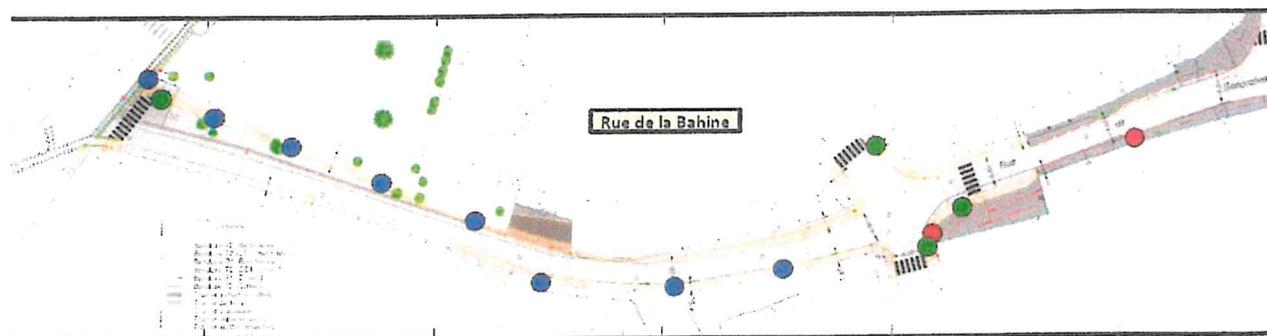
L'éclairage public est actuellement absent dans cette rue. Afin d'assurer la sécurité des piétons, 8 lampadaires vont y être installés. Dans le même temps, tous les passages piétons de la rue de la Bahine et de la rue de Senonches seront équipés de projecteurs bleus spécifiques.

COUT ESTIMATIF HT DES TRAVAUX	PRISE EN CHARGE PAR ENERGIE Eure et Loir	CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE (Article L5212-26 du CGCT)		
24 500,00 €	30%	7 350,00 €	70%	17 150,00 €

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après la réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recettes émis par ENERGIE Eure et Loir,
- **APPROUVE** sans réserve le plan d'implantation des équipements d'éclairage public tel que précisé ci-dessous.

Ce plan ci-dessous présente l'emprise du projet et l'implantation des installations concernées :



- Points lumineux existants
- Points lumineux de type traditionnel à créer
- Projecteurs pour sécurisation des passages piétons

### GREVE DU MARDI 07 MARS

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il leur est possible de venir encadrer les enfants à l'école pour assurer le service minimum d'accueil et la surveillance durant le pique-nique du déjeuner en cas de besoin. Pour le moment, on ignore le nombre de grévistes autant chez les enseignants que chez les agents communaux.

Monsieur FISSEAU et Madame MILET se portent volontaires en cas de besoin.

### FESTIVAL MUSIC Ô PATIO

L'association BREZOLLES EN JAZZ organise du 14 au 16 juillet le festival MUSIC Ô PATIO à Brezolles.

Ce festival se veut festif et familial, il est ouvert à tous les publics et propose sur 2 scènes en alternance 12 concerts dont 6 en accès libre.

Une soirée d'information aura lieu le vendredi 17 mars à 19 heures au Patio, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

### THIBEAULT Laurent

S'informe sur l'absence de panneau de limitation de vitesse sur l'arche d'entrée de ville en venant de Dreux, les services départementaux ont été sollicités, le panneau devrait être installé rapidement.

### BESNARD Céline pour CHANTHARASY Sandrine

La médiathèque de l'Odyssée, dans le cadre de « La tournée commune(s) » vient à Brezolles le vendredi 03 mars au grenier à sel pour une soirée lecture à voix haute et d'échanges de souvenirs autour du thème : Drôles de duos.

Les PEP 28 proposent le samedi 18 mars au patio, une journée gratuite festive et ludique aux familles sur le thème « les jeux ont du PEP'S ».

La commission culture organise un thé dansant gratuit le samedi 25 mars de 14H30 à 18H au Patio. La commission souhaite organiser un après-midi « sensibilisation faune et flore autour de nos étangs ». Cette animation pourrait être organisée en juin et pourrait permettre d'appréhender nos étangs de manière ludique et de sensibiliser le public au respect de ces lieux.

### BESNARD Céline

Remercie chaleureusement les élus qui se sont portés volontaires pour encadrer les enfants durant les jours de grève. Les enfants étaient ravis de pique-niquer dans la cantine.

Les dossiers de demande de subventions sont en cours d'étude au sein de la commission des finances, ils sont peu nombreux cette année.

LECOMTE Jean-Luc

S'est rendu à l'assemblée générale de l'hameçon Brezollien, le bureau a remercié la municipalité pour la réparation du vannage et le curage d'une partie de l'étang.

TIERCELIN Dominique

Annonce la collecte des restaurants du cœur. Monsieur PICARD se porte volontaire pour participer à la collecte le week-end du 04 et 05 mars.

MILET Ghislaine

Souhaite que soit installée la vitrine au cimetière avec le règlement.

Déplore la saleté des caniveaux et souhaiterait que soit étudiée la prestation « balayage » par une entreprise extérieure.

LABARRE Viviane

Présente le portail du site de la médiathèque de Dreux sur lequel il est possible de trouver des infos pratiques, des coups de cœur et des services en ligne. Madame LABARRE présente également la loi Bibliothèque visant à permettre l'accès, gratuit, à la lecture au plus grand nombre.

Elle informe également l'assemblée de l'organisation du festival de territoire « Champ libre » le WE de l'ascension : compagnies d'artistes, jazz manouche, fanfare délirante, spectacle de rue, spectacles sur l'eau, transhumance de chèvres, bals, funambules...

Ce festival aura lieu sur les communes de Tremblay les Villages, Saint Ange et Torcay, Fontaine les Ribouts, Crécy couvé, Gainville, Gilles, Mezières en Drouais Ecluzelles.

Présente l'activité du secours catholique constituée sur la commune depuis septembre, Madame LABARRE est responsable de l'antenne de Brezolles. Cette association assure des permanences chaque semaine pour aider les personnes rencontrant des difficultés d'ordre financier et ou social.

Une boutique solidaire devrait ouvrir prochainement sur la commune pour des vêtements et du petit électroménager.

Madame LABARRE suggère de recréer un accès à une aide alimentaire sur la commune (banque alimentaire, resto du cœur, épicerie sociale...) car beaucoup de familles ont des difficultés de déplacement.

GRANDJEAN Jean-François

S'étonne de ne plus pouvoir consulter les comptes rendus du conseil municipal sur le site de la mairie.

Invite les membres du conseil municipal à venir assister à une répétition de l'harmonie le samedi à 14 heures.

Monsieur le Maire invite également les membres du conseil au salon du vin les 18 et 19 mars prochains à l'Agora de Vernouillet.

La séance est levée à 22h.

Le Maire,  
Loïc BARBIER



La secrétaire,  
BESNARD Céline